



Êtes-vous affilié à la protection sociale des travailleurs indépendants ?    Oui             Non

Numéro URSSAF si TI : .....

Numéro de SIREN si TI : .....

Avez-vous un conjoint collaborateur ? Si oui, nous indiquer le nom : .....

## LE CONTACT POUR LA GESTION DE L'ADHÉSION

Prénom/Nom : .....

Fonction : ..... Téléphone : .....

E-mail : .....

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Chiffre d'affaires 2022 en K€ (dont CA export) : .....

Nombre de salariés (DSN 31/12/N-1) : .....  
*(Incluant le dirigeant s'il a le statut d'assimilé salarié)*

Néant                             Nombre de salariés :                             EQTP

OPCO : .....

Service de santé au travail : .....

Êtes-vous adhérent à un syndicat de branche professionnelle ? Si oui, lequel ?  
.....

Etes-vous adhérent à une association de commerçants/ artisans ou autres ?  
Si oui, laquelle ?  
.....

## VOTRE COTISATION

Montant de votre cotisation selon barème.....€

*Conformément au BOFIP ([BOI-RSA-BASE-30-50-30-40](#) au IV § 100 à 110), les cotisations versées aux syndicats professionnels sont prises en compte pour la détermination des frais réels déductibles.*

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- Par virement sur le RIB/IBAN : FR76 1020 7001 4723 2145 0710 552
- Par prélèvement : Merci de remplir le mandat de prélèvement SEPA en pièce jointe
- Par chèque l'ordre de CPME 95, à retourner au 11 bis, avenue de la Mare - Parc d'activités des Béthunes - 95310 Saint-Ouen l'Aumône

## VOS COLLABORATEURS QUI DOIVENT RECEVOIR NOS COMMUNICATIONS

Fonction	
Prénom Nom	
Portable	
E-mail	

Fonction	
Prénom Nom	
Portable	
E-mail	

CACHET
--------

SIGNATURE
-----------

## Conditions générales d'adhésion

L'adhésion est volontaire. Elle est effective à réception du règlement et valable pour une durée d'un an. Il s'agit d'un engagement syndical qui offre la possibilité d'un retrait volontaire mais sans contrepartie. Le non-paiement de la cotisation annuelle entraîne la résiliation de fait.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association pour vous tenir informé(e) des actualités de notre syndicat patronal, vous faire parvenir des informations et invitations concernant nos différents événements, vous transmettre les informations nécessaires à votre adhésion et renouvellement d'adhésion, vous faire part des informations que nous jugeons utiles vous concernant. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit, merci de nous contacter à l'adresse suivante : [contact@cpme95.fr](mailto:contact@cpme95.fr).

### Pourquoi adhérer à la CPME ?

#### Faire entendre la voix des TPE/PME :

Auprès des pouvoirs publics, des médias et des institutions : services de l'Etat, élus locaux et parlementaires, collectivités territoriales, chambres consulaires.

#### Bénéficier d'outils sur mesure :

Réponses aux questions sur votre activité, veille d'information, consultations d'experts, accompagnement des entreprises en difficulté, formations.

#### Défendre et représenter les TPE-PME, militer pour la cause patronale :

La CPME détient de nombreux mandats tels que URSSAF, tribunaux de commerce, conseils prud'homaux, chambres de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat...

#### Rompre l'isolement :

En partageant ses problématiques avec d'autres chefs d'entreprise et en échangeant dans un cadre convivial et bienveillant.